



## Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

Toutes les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder à la formation au permis de conduire. Bien que nos véhicules ne soient pas équipés pour accueillir des aménagements spécifiques, nous sommes en mesure de gérer l'accueil et la formation de personnes en situation de handicap, à condition qu'aucun aménagement spécifique aux véhicules ne soit nécessaire.

Nous proposons également des formations adaptées aux personnes rencontrant des difficultés cognitives, la dyslexie, TDAH en ajustant nos méthodes pédagogiques pour répondre à leurs besoins spécifiques.

De plus, nous mettons à disposition la liste des médecins agréés par la Préfecture de Haute-Savoie pour toute visite médicale en lien avec le permis de conduire, afin de faciliter leurs démarches administratives.

Ce cadre permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans la mesure de nos possibilités.